

**MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS**

Tel. : 05.46.91.53.23

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 10
votants 11
procuration 01

L'an deux mil vingt six

le treize avril

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de Mme COUSSOT Chantal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2026

Présents : Mmes COUSSOT, RICHARD, KUENEMANN, FURAUD,
KERMARREC, LEGALLAIS, MM. GROLAUD, COUSSOT, BRUN,
LIGONNIERE

Absent : M. TORCHUT (procuration à Mme FURAUD)

Secrétaire : Mme RICHARD Jannick

2026/10 OBJET : VOTE DES TAXES 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, de ne pas modifier les taux d'imposition en 2026 :

41,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

51,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

10,80 % pour la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jannick RICHARD

Pour copie conforme,
Madame le Maire,
Chantal COUSSOT